Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB912026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE,
M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT
Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026
Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)
Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 91/2026 – DESIGNATION DES REFERENTS « SECURITE ROUTIERE » et « RISQUES POLLUTIONS MARITIME »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un élu en tant que :
- Référent sécurité routière. La mobilisation des élus locaux est primordiale dans la lutte contre l'insécurité routière. Aussi, l'Etat incite les collectivités territoriales à désigner un élu référent sécurité routière. Il est chargé d'identifier les problèmes de sécurité routière au sein de la commune (respect de la réglementation, contrôles, urbanisme, déplacements, infrastructures, environnement, éducation, …). Il informera et communiquera les actions mises en œuvre.

- Référent risques pollutions maritimes. Il suivra et coordonnera les actions de la Commune en matière de pollution maritime, et sera l'interface avec les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** pour représenter la Commune :
  1 référent sécurité routière : M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR
  1 référent risques pollutions maritimes : Mme Françoise MOUCHEL

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 28 août 2026
et transmission en Préfecture, le 28 août 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026
La Secrétaire de Séance
Guylène LAMBERT

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE * ILLE-ET-VILAINE *

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh